

née horloge biologique dont l'existence est sans cesse rappelée à celles qui osent être célibataires sans enfant alors que la quarantaine pointe à l'horizon. Puis Thomas Malengreau prit la parole. Sans la moindre note, l'orateur conquiert totalement l'assemblée par sa langue riche et élégante, déroulée avec fluidité et une diction parfaite, mise au service d'un propos drôle et surréaliste. Il y avait dans ce moment de grâce du Raymond Devos et du M. Manatane, revisités avec une grande modernité. À la sortie, personne ne parvenait à se souvenir de meilleure prestation d'un candidat de la Berryer depuis vingt ans.

Après un intermède qui eut pour mérite de se rendre compte que le commissaire Edouard Huysmans est incontestablement le sosie officiel de François Damiens mais pour défaut d'encre prolonger la soirée, vint le temps de la contre-critique administrée par les frères Vergauwen, Alain et Cédric, dans le style classique et efficace qu'on leur connaît.

En somme, une excellente édition, parfaitement orchestrée par l'enthousiaste et efficace présidente Anne-Claire Dombret à qui, décidément, tout réussit cette année.

Antoine LEROY



## Bibliographie

Fondation Poelaert, « **Demain - Le palais de justice** ». — Éd. Impressions Nouvelles, 2018, 112 pages.

Depuis la cérémonie médiatisée de la remise du *Bâton de Justice* aux bâtonniers en exercice des deux Ordres de Bruxelles le 1<sup>er</sup> septembre 2017, on n'avait plus entendu grand-chose de la fondation Poelaert ni de son bras

armé, l'agence d'ingénierie culturelle Meta-Morphosis. Ce silence relatif n'était nullement une retraite pascalle, mais au contraire la marque d'un travail souterrain croissant qui porte aujourd'hui ses fruits. On a déjà relevé les assurances que les ministres de la Justice et de l'Intérieur viennent de donner publiquement à l'occasion de l'inauguration des portiques de

sécurité d'accès au palais. Un palais qui sera restauré, dont les échafaudages seront enlevés (en 2030 peut-être, mais on ne parle ici que de la volonté) et surtout qui restera dédié à Thémis et non aux démolisseurs ou aux marchands du temple.

L'une des manifestations de l'agence Meta-Morphosis fut l'envoi de courriels et de communications diverses pour expliquer l'apposition de trois photos géantes sur les échafaudages de la façade du palais représentant la salle des pas perdus, l'escalier hélicoïdal de la coupole qui trône fièrement à 180 mètres au-dessus de la partie basse des Marolles (116 mètres de haut plus la dénivellation) et le palais de justice de Lima qui s'est manifestement inspiré de cette réalisation exceptionnelle. Un emplâtre sur une jambe de bois, mais d'autres panneaux suivront et surtout, ces piqûres sont indispensables pour empêcher les promesses de retomber dans la trappe aux oubliettes.

Mais après le livre *Justice pour le Palais - Un campus Poelaert pour le justiciable* (Éd. Filipson 2014), voici que la fondation Poelaert publie un recueil de dessins, BD, photos ou compositions de 50 artistes (outre quelques noms à associer pour la photo ou pour le scénario), cette fois-ci aux éditions Impressions Nouvelles, avec une présentation de l'ouvrage par les pères fondateurs de la fondation, les bâtonniers Jean-Pierre Buyle et Dirk Van Gerven.

La couverture est de Marie-Jo Lafontaine, artiste belge internationalement connue et reconnue. Son clown blanc — qui tient avec un sourire triste une immense boule de verre contenant un palais à la fois prestigieux avec son dôme doré et fragile, car enfermé dans sa bulle que l'on agite pour faire scintiller des confettis pareils aux étoiles qui brillent sur l'habit de lumière du clown et meurent à ses pieds — résume parfaitement l'ensemble de l'ouvrage. Une sorte de BD géante que l'on a beaucoup de plaisir à feuilleter, à découvrir puis à relire à tête reposée pour y décrypter les messages criants — comme ici un immense *Wake-up* — cachés, ironiques ou subliminaux.

Nous ne citerons pas les 50 artistes, tous de qualité, de Pascal Bernier à Yslaire en passant par Jean-Luc Moerman, Delphine Boël, François Schuiten ou Michel François, nous ne dirons pas ceux qui nous ont surpris, amusé ou désespéré, ni ceux qui nous ont séduit par leurs rêves, leur poésie ou leur imagination. Nous vous promettons seulement que chacune des 112 pages de ce livre vous enchantera et qu'une bonne action, en déboursant 29 EUR au profit de la fondation, contribuera à vous donner le sentiment d'avoir apporté votre pierre à la lutte que mènent d'éminents confrères, juges et architectes (entre autres Pierre Lallemand) pour sauver non pas Willy, mais une des œuvres emblématiques



## Parallèlement

### Détenues<sup>1</sup>.

« Dans le vieux parc solitaire et glacé », une ombre a tout à l'heure passé... En paraphrasant les vers du poète, je me rappelais qu'un dimanche frissonnant d'hiver, au jardin du Luxembourg, je reconnus la frêle silhouette d'un homme âgé, le col du pardessus mal retroussé contre la froidure, promeneur solitaire parmi les rares passants. C'était l'ancien garde des Sceaux, Robert Badinter. Cette rencontre fortuite ne laissait pas de m'interroger : quelles pensées pouvaient alors traverser l'esprit du grand homme, son grand dessein politique achevé, entre fuite impitoyable du temps et gage d'une sérénité enfin trouvée ?

Par quelque sortilège de la mémoire, me revient à l'esprit l'entretien qu'Augustin Trapenard, journaliste aux talents protéiformes, consacra à Robert Badinter il y a quelques mois dans son émission *Boomerang* sur France Inter, à l'occasion de la sortie du livre *Détenues*, de Bettina Rheims, fille du commissaire-priseur réputé pour de folles enchères dans des galeries prisées.

Dans son récent ouvrage, la photographe de renom a rassemblé les photos d'une soixantaine de femmes incarcérées, notamment à Rennes et à Poitiers. On ne s'attendait pas *a priori*, pour ceux qui la connaissent un peu, qu'après avoir photographié des modèles célèbres ou inconnues, pas nécessairement très vêtues, souvent glamour, Bettina Rheims ait souhaité rencontrer ces femmes contraintes à vivre l'enfermement.

Son objectif s'inscrivait, précisait-elle, dans le cadre de ses recherches poursuivies depuis plus de trente-cinq ans, explorant de multiples angles et territoires, questionnant les conventions et quelques idées reçues, et interrogeant la construction et la représentation de la féminité.

Qu'on sache d'emblée que chacune des modèles s'est présentée spontanément pour les séances de pose, dans le studio mis à disposition par l'établissement avec les autorisations de l'administration et du juge d'application des peines. Dans ce studio improvisé, chacune pouvait se faire coiffer et maquiller si elle le désirait, en vue de retrouver un peu de cette estime de soi.

À travers ses portraits, Bettina Rheims a donc voulu essayer de comprendre le quotidien de ces détenues, la manière dont elles imagi-

(1) À propos du livre de Bettina Rheims, publié chez Gallimard, Collection Blanche, 2018.

de Joseph Poelaert, l'architecte démiurge, qui mérite mieux que d'être livré à l'oubli comme la statue de la Liberté que l'on re-

trouve enfouie sur une plage de la Planète des singes.

François MOTULSKY

**F. Kuty, « Principes généraux du droit pénal belge », t. I, « la loi pénale ». — 3<sup>e</sup> éd., Bruxelles, Larcier, 2018, 573 pages.**

Auteur prolifique s'il en est, Franklin Kuty a notamment à son actif la rédaction d'un traité de droit pénal général en quatre tomes, respectivement consacrés à l'étude de la loi pénale, de l'infraction pénale, de l'auteur de celle-ci et de la peine. Il vient récemment de publier la 3<sup>e</sup> édition du premier volume de ce traité, celui qui porte sur la loi pénale.

Par rapport à la précédente édition, qui datait de 2009, la structure de l'ouvrage n'a pas changé. Sont toujours successivement abordés : la définition du droit pénal (chapitre I), les caractéristiques générales de cette branche du droit (chapitre II) et ses rapports avec les autres disciplines juridiques (chapitre III), l'autonomie du droit pénal (chapitre IV), ses sources (chapitre V), le sys-

tème organisé par l'article 100 du Code pénal (chapitre VI), les principes directeurs d'interprétation de la loi pénale (chapitre VII) et enfin l'empire de celle-ci dans le temps, dans l'espace, et quant aux personnes (chapitres VIII à X).

L'objectif général poursuivi par l'auteur reste lui aussi identique, à savoir informer (de façon très complète) sur l'état du droit positif, tout en intégrant dans le propos une dimension critique.

Abondamment documenté, le volume qui comporte plus de 3.000 notes de bas de page fournira assurément réponse à la plupart des questions que les praticiens du droit pénal peuvent se poser. Ceux-ci se réjouiront de voir que l'auteur poursuit l'actualisation de ce qui est, au fil des années, incontestablement devenu un ouvrage de référence.

Marie-Aude BEERNAERT

**X. Van Overmeire et E. Wéry, « Commerce électronique Canada-Union européenne ». — Coll. Droit des technologies, Bruxelles, Larcier, 2018, 360 pages.**

Depuis Portalis ou Demolombe, divers champs du droit ont évolué. Mais aucun n'a connu les séismes qu'a entraînés l'apparition d'Internet — que les théoriciens du droit ne pouvaient évi-

demment pas anticiper. Dire que les raisonnements et les principes restent les mêmes est un raccourci insatisfaisant. Cet ouvrage, rédigé par deux auteurs, l'un belge établi au Canada, et l'autre belge de Belgique, tous deux praticiens et enseignants de la matière dans les deux pays, s'articule autour de quatre parties, outre la préface et les volumineuses annexes (un tiers de l'ouvrage, reprenant la législation canadienne et un rappel de la jurisprudence européenne, complété par une bibliographie), à savoir l'analyse de ce qu'est la publicité en ligne, le contrat électronique, la responsabilité des prestataires techniques d'Internet et, avant la conclusion, la protection des données personnelles.

Comme le professeur Yves Poullet le relève dans sa préface, l'ambition de cet ouvrage est limitée, s'agissant davantage de s'adresser aux juristes désireux de se familiariser avec les problématiques engendrées par cette nouvelle forme de commerce, spécialement dans les deux pays concernés et ce malheureusement, malgré de nombreux points de convergence, dans une sorte de double monologue : le droit canadien, fondé sur un mélange complexe de compétences réparties entre le pouvoir fédéral et les provinces régies par des principes de droit civil et de Common Law, est en effet trop éloigné du droit belge et de certains règlements wallons (dont la complexité n'a rien à envier à son *alter ego* d'outre-Atlantique),

les questions de droit de la propriété intellectuelle, de liberté d'expression ou de criminalité informatique n'étant pas abordées dans cet ouvrage.

Comme le professeur canadien Guy Lefebvre l'indique dans la seconde préface, le commerce informatique n'en est qu'à son adolescence et si le livre est d'une utilité évidente pour les praticiens de cette matière, abordant des problématiques qui ne sont nullement limitées aux échanges commerciaux entre la Wallonie et le Canada, comme le titre aurait pu donner à le penser, l'on ne peut que formuler le souhait que les auteurs planchent rapidement sur une seconde édition plus ambitieuse encore. Retenons que ce travail est précieux et que l'accord global (AECG) laisse entrevoir un avenir prometteur au commerce électronique entre le Canada et 500 millions de consommateurs européens dans le respect de la vie privée, du développement durable et de la protection environnementale.

Bref, les auteurs s'accordent pour se féliciter d'une collaboration inspirante pour des citoyens canadiens et européens qui, bien qu'ils soient les premiers à réclamer une législation qui les protège, livrent allègrement aux fournisseurs d'accès et sites qu'ils consultent outre les réseaux sociaux, toutes leurs données personnelles, sans se soucier du sort que réserveront les apprentis sorciers que sont les organismes divers qui collectent, analysent et digèrent ces milliards de données,

naient leur féminité loin des leurs, dans des conditions matérielles difficiles.

Augustin Trapenard — c'est l'effet *Boomerang* — revient à la toile de fond existentielle de cet échange avec son invité : le questionnement de l'emprisonnement. La prison, est-ce un tabou ?, interroge le journaliste. Non, précise l'ancien ministre, c'est une forme de hors champ social. On ne veut plus voir les détenus, l'indifférence des pouvoirs publics est tranquillement installée alors qu'ils font partie du corps social.

Cette idée du hors champ dont parle Badinter illustre bien le lien avec ce livre qui met les détenus au féminin dans le champ puisque Bettina Rheims en fait des portraits. Comment mieux décrire, comme le fait Badinter dans sa préface, le travail réalisé par la photographe : « Les détenues sont replacées dans le champ de la vie, elles sont redevenues des femmes, chacune a retrouvé sa singularité et brisé l'uniformité dans laquelle la vie carcérale les plonge. Par son regard, ces femmes deviennent des êtres uniques, singuliers, la caméra devient baguette de fée ».

Tout est dit, mais pour mieux cerner encore la part d'ineffable chez ces détenues, Robert Badinter retient essentiellement leur regard. Et quel est-il ce regard ? Il a perdu cette lumière qui l'éclairait. Il n'y a pas de miroir dans les cellules de la prison.

Mais quand et où lui est venu l'intérêt pour la condition carcérale, demande le journaliste à l'ancien garde des Sceaux. Et quel a été son ressenti en entrant dans une prison pour la première fois ? C'était à Fresnes et jeune avocat, il s'y était rendu en mobylette sous la pluie.

Après l'appréhension de pénétrer dans ce lieu, ce qu'il a d'emblée ressenti c'est l'odeur carcérale, une odeur de cuisine de choux qui flottait dans les couloirs, de renfermé et de parquet parfaitement ciré comme dans les monastères.

Il y a parfois quelques relents prosaïques dans des lieux de gravité. Pour la gravité, l'ancien avocat mettra alors l'accent sur cette exigence essentielle dans la prison : le respect de la dignité humaine dans le quotidien des détenues. Il y a une seule humanité et elles en font partie.

J'étais parti, disais-je, me promener au jardin du Luxembourg dans un matin lumineux et frais. Ce fut ma rencontre insolite avec l'homme d'État. Me revient alors le souvenir d'une récente *Grande Librairie* sur France 5, consacrée à Robert Badinter, et du récit poignant consacré à *Idiss*, sa grand-mère juive, arrivée de sa lointaine Bessarabie, presque analphabète et qui a rejoint l'Hexagone avec les siens au début du XX<sup>e</sup> siècle afin de fuir les persécutions dans la Russie tsariste. Une longue et douloureuse histoire récemment retracée.

J'en resterai aujourd'hui à ces brefs instants des mémoires d'un petit-fils attendri, qui laissent les yeux embués.

Bernard VAN REEPINGHEN